

cl



Ruhengeri



2163

PRISON DE Muhinga

**Ruanda-Urundi**

**Procès-verbal de notification d'une ordonnance de libération conditionnelle.**

L'an mil neuf cent cinquante sept, le vingt sixième  
jour du mois de décembre;

Nous GIEGAS, Roger, Gardien de Prison à Muhinga  
avons donné lecture au nommé BUZUBONA Nicodème, fils de Kayara et de  
de l'ordonnance du 13.12.1957 du Vice-Gouverneur Général, Barje Gouverneur  
du Ruanda-Urundi lui accordant la libération conditionnelle.

Nous avons spécialement insisté sur les conditions qui lui sont imposées et  
notamment sur le fait que la période d'épreuve expirera le (1) 26 décembre 1957  
; il a déclaré les accepter et fixer sa résidence à la colline  
Kyarukero, s/chef Nyedetse, chefferie Barusasiyeko, Territ. de Bubanza.

En foi de quoi nous avons signé le présent procès-verbal au jour, mois et an  
que dessus.

Le Comparant.  
BUZUBONA, N.,



Le Gardien de la prison de Muhinga  
R. GIEGAS,

**Transmis copie pour information à Monsieur le Chef du Service de  
la Justice et du Contentieux à USUMBURA.**

(1) Le délai d'épreuve est égal au double de la période d'incarcération qui reste à subir (article  
37. C.P.)

N.B. A renvoyer dûment rempli au Chef du Service du Contentieux et de la Justice (art. 50 ord.  
76/J du 15-10-31)

ORDONNANCE n° 11/LC/ 203 /57

Pour Le Vice-Gouverneur Général,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi,  
**LE COMMISSAIRE PROVINCIAL,**

Vu la loi du 21 août 1925, sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi ;

Vu l'arrêté royal du 11 janvier 1926, qui pourvoit à l'exécution de cette loi ;

Vu, spécialement en sa section VIII (livre premier), le décret du 30 janvier 1940 formant code pénal rendu exécutoire dans le Territoire du Ruanda-Urundi par ordonnance n° 43/Just. du 18 mai 1940 ;

Vu l'ordonnance n° 31/Just. du 13 avril 1942 rendant exécutoire dans le Territoire du Ruanda-Urundi l'arrêté du Secrétaire d'Etat du 13 novembre 1897 sur la libération conditionnelle ;

Vu, spécialement en ses articles 49 et 50, l'ordonnance du Gouverneur Général du 15 octobre 1931, mise en vigueur au Ruanda-Urundi par ordonnance n° 30/Just. du 13 avril 1932 ;

Attendu que le nommé **BUZABONA Nicodème**, fils de Kayara et de Banje R.E. 8229 originaire de Ngaruko, chefferie Imbo-Mugamba, Territoire de Bubanza

a été condamné le 24 mars 1953

par le tribunal d'Appel

à 6 ans de servitude pénale ; p.

Attendu qu'il a été incarcéré le 11 octobre 1952

Attendu qu'il a accompli plus d'un quart de sa peine et que la durée de l'incarcération subie dépasse trois mois ;

Sur la proposition du Chef du Service du Contentieux et de la Justice,

ORDONNE :

Article premier.

Le nommé **BUZABONA Nicodème** préqualifié, est libéré conditionnellement.

Le maintien de cette libération est subordonné aux conditions suivantes :

Article deuxième.

La présente ordonnance sortira ses effets le jour de sa notification à l'intéressé.

Usumbura, le 13 décembre 1957  
**LEROY,**

*Pierre Leroy*

~~Pour copie certifiée conforme~~

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~ ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~ 1957.

Visa Le Chef du Service du Contentieux et de la Justice.

*Le magistrat ou l'agent et le Président sont favorables à la libération. Le detain qui a purgé les 5/6 de sa condamnation. Il n'a plus été found depuis 7 ans. est marié et père de 6 enfants. Favorable*

13/12/57